

SÉANCE extraordinaire

Le 17 février 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 17 février 2020, à 16 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire-suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Madame Louise Langlois, maire et messieurs les conseillers Denis Pelchat et Richard Duguay.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

200217.058 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu ce qui suit :

- QUE la Ville de Chandler autorise la présentation du projet de « **PARCS SPORTIFS VILLE DE CHANDLER** » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Chandler à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Ville de Chandler désigne monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200217.059 CESSION DU BARRAGE DU LAC SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 190214.193, la SDEIC mettait fin au bail concernant le barrage situé à l'exutoire du Lac Sept-Îles (X0003569) ;

CONSIDÉRANT que ce bail prendra fin le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que le MELCC informe, dans une lettre datée du 17 mai 2019, qu'en vertu de la clause 18 du bail portant le numéro 48, le gouvernement du Québec peut ordonner à la SDEIC d'enlever à ses frais ses ouvrages et améliorations ;

CONSIDÉRANT qu'il est impensable, tant pour la faune et la flore, que pour les nombreux utilisateurs des services de la Zec, de procéder à la démolition de ce barrage, les conséquences seraient irréremédiables ;

CONSIDÉRANT les travaux importants, de remise à niveau de ce barrage, réalisés en 2014 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu que la Ville de Chandler accepte la cession des droits et obligations rattachés au barrage du Lac Sept-Îles (X0003569) et demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le transfert du bail numéro 48 daté du 26 avril 1963.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200217.060 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Donald Vachon propose la levée de l'assemblée à 16 h 26.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire-suppléant

Roch Giroux
Directeur général et greffier